

Le 1^{er} juin 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le premier jour de juin deux mille quinze à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Fonds régional
 - 8.0 Congrès FQM
 - 9.0 Commandite 2015 – Symposium Vivalo
 - 10.0 Soirée hommage – Partenaires 12-18
 - 11.0 TECQ 2014-2018
 - 12.0 Fermeture du bureau municipal – vacances annuelles
 - 13.0 2^e versement – concierge salle municipale
 - 14.0 Renouvellement contrat concierge – salle municipale
 - 15.0 1^{er} versement – service de la SQ
 - 16.0 Fête de la musique – fermeture partielle des rues
 - 17.0 Embauche d'Alison Portelance
 - 18.0 Nouvelle descente – terrain de balle
 - 19.0 Aménagement paysager – centre communautaire
 - 20.0 Parc École
 - 21.0 Fibre optique
 - 22.0 Nouvelle rue - Toponymie
 - 23.0 Comptes à payer
 - 24.0 Varia
 - 24.1 – Appui à la CPTAQ – Éric Boutin
 - 25.0 Questions de l'assemblée
 - 26.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R15-06-070
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R15-06-071
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 1^{er} juin 2015

R15-06-072
Procès-verbal
du 4 mai 2015

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R15-06-073
Fonds régional

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2014, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de sept mille cinq cent quatre-vingt huit dollars et trente-trois sous (7 588.33 \$), tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;
- QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes entend réaliser les travaux suivants :

--- réparation d'asphalte dans les différentes routes de la municipalité.

- QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :
 - la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
 - des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

R15-06-074
Congrès FQM

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la FQM se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2015 au Centre des Congrès de Québec;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à assister au congrès de la FQM;

Que la municipalité paie les frais d'inscription au montant de sept cent soixante-cinq dollars (765.00 \$.), taxes en sus, ainsi que les dépenses inhérentes sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Le 1^{er} juin 2015

R15-06-075
Commandite 2015
Symposium Vivalo

Dans le but d'encourager les élèves des trois écoles, soit Villeroy, Val Alain et Notre-Dame-de-Lourdes, à faire partager au grand public leurs réalisations;

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une commandite pour le Symposium Vivalo qui aura lieu le jeudi 4 juin 2015 à l'École Ste-Thérèse de Val Alain. La commandite consiste à un montant de soixante-quinze dollars (75.00 \$);

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire « Comité des loisirs ».

ADOPTÉE

R15-06-076
Soirée hommage
Partenaires 12-18

CONSIDÉRANT que la Corporation Partenaires 12-18 tiendra sa soirée hommage des 12-18, le 6 juin 2015 à Inverness;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de retourner un montant de soixante dollars (60.00 \$) pour la réservation de trois (3) billets pouvant servir aux membres du conseil municipal et/ou aux membres du Comité 12-18 de Notre-Dame-de-Lourdes.

QUE ce montant soit pris au poste du budget « dons ».

ADOPTÉE

R15-06-077
TECQ 2014-2018

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

R15-06-078
Fermeture du
bureau municipal -
vacances annuelles

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture du bureau municipal pour les vacances annuelles et ce, du 19 juillet au 1er août 2015 inclusivement.

ADOPTÉE

R15-06-079
2^e versement -
conciergerie
salle municipale

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture suivante :

- le deuxième versement pour le contrat de conciergerie à Madame Johanne Paradis au montant de deux mille six cent cinquante dollars (2 650.00 \$)

ADOPTÉE

Le 1^{er} juin 2015

R15-06-080
Renouvellement
contrat concierge
salle municipale

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de la salle municipale vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Paradis a accepté de poursuivre ce dit contrat aux mêmes conditions que l'année 2014;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat pour l'entretien de la salle municipale avec Madame Johanne Paradis pour une période de un (1) an au coût de cinq mille trois cent dollars (5,300.00 \$).

ADOPTÉE

R15-06-081
1^{er} versement -
Service de la SQ

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement au Ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec, payable le 30 juin 2015, au montant de vingt huit mille deux cent cinquante-trois dollars (28 253.00 \$).

ADOPTÉE

R15-06-082
Fête de la musique -
fermeture partielle
des rues

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture partielle de la rue Principale (1 voie seulement) ainsi que la rue Ancienne Route de l'Église (1 voie seulement), entre 14h et minuit, lors des journées de la Fête de la Musique qui se tiendront les 20 et 21 juin 2015.

ADOPTÉE

R15-06-083
Embauche
Alison Portelance

ATTENDU QUE la municipalité recevra une subvention au montant de cinq mille dollars (5 000.00 \$) du fonds des éoliennes de l'Érable;

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal a embauché Madame Alison Portelance comme animatrice au nouveau centre communautaire à raison de 19 heures et demie, du 19 mai au 23 août 2015.

ADOPTÉE

R15-06-084
Nouvelle descente -
terrain balle

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux pour la nouvelle descente menant au terrain de balle et d'octroyer le contrat à Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault pour un montant de huit mille dollars (8 000.00 \$), taxes en sus;

Que ce montant soit pris au poste du budget « travaux sécuritaires ».

ADOPTÉE

R15-06-085
Aménagement
paysager au
centre communautaire

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux d'aménagement paysager au centre communautaire et d'octroyer le contrat à Mme Isabelle Gourde, au montant de deux mille huit cent dollars (2 800.00 \$), taxes en sus;

Que ce montant soit pris au poste « entretien bureau ».

ADOPTÉE

R15-06-086
Parc école

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture de la Commission Scolaire des Bois-Francs pour l'aménagement du Parc École au montant de quarante et un mille six cent cinquante-six dollars (41 656.00 \$);

QUE ce montant soit réparti comme suit au budget :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - Projets spéciaux – Parc École | \$ 20 000.00 |
| - Surplus 2014 | \$ 21 659.00 |

ADOPTÉE

Le 1^{er} juin 2015

R15-06-087
Fibre optique

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sogetel a besoin d'un morceau de terrain d'une grandeur de 6 mètres par 6 mètres pour installer un relais pour la distribution de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot numéro 4018501 appartenant à la municipalité serait disponible pour l'aménagement de cette installation;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie Sogetel à installer leur relais sur le lot numéro 4018501.

ADOPTÉE

R15-06-088
Nouvelle rue -
toponymie

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire une demande à la Commission de la toponymie pour l'officialisation du nom de la nouvelle rue ;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de fournir à la commission les renseignements suivants :

Nom de la rue : rue de la Bécancour

Origine du nom : La rivière Bécancour traverse la municipalité d'est en ouest. A une certaine époque, les commerçants de bois utilisaient la rivière Bécancour pour y faire de la drave afin d'expédier leur bois à destination, à peu de frais.

Elle se déverse dans le Saint-Laurent, en amont de la municipalité de Bécancour. Plusieurs chutes et cascades perturbent son cours de 125 km.

Raison motivant le choix du nom : La rue longera la rivière Bécancour.

ADOPTÉE

R15-06-089
Compte à payer

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent vingt huit mille six cent vingt-six dollars (128 626.00 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

R15-06-090
Appui à la CPTAQ
M. Éric Boutin

ATTENDU QUE Monsieur Éric Boutin dépose une demande de lotissement sur le cadastre 4016338;

ATTENDU QUE la dite demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Monsieur Éric Boutin auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h43 et se termine à 20h54.

R15-06-091
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h54.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales